

Séance du Conseil Municipal Du 18 mars 2024

Nombre de conseillers élus : 15

Membres en fonction : 15

Membres présents : 13

Membres absents excusés avec procuration : 2

Membres absents excusés sans procuration : 0

Le **dix-huit mars deux-mille-vingt-quatre**, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à dix-huit heures trente minutes, à la salle du Conseil municipal de la mairie d'Alissas, sur la convocation de Monsieur le Maire en date du **douze mars deux-mille-vingt-quatre**, et sous la présidence de ce dernier.

Membres présents :

Le Maire : Jérôme BERNARD

Les adjoints : Céline BACCONNIER, Jean-Paul CHABAL, Denise CHOCHILLON, Bruno HILAIRE.

Les conseillers municipaux : Ghislaine AUTRICQUE, Jean-Paul BEAUTHEAC, Catherine BOIS, Gérard CHAUSSIGNAND, Norbert CLIGNAC, Jean LEYNAUD, Christiane SEVENIER, Liliane JULIEN

Membres absents excusés ayant donné procuration :

Erika VIDIL (procuration à Bruno HILAIRE)

Johan ROCHE (procuration à Jérôme BERNARD)

Membres excusés sans procuration : /

Secrétaire de séance : Norbert CLIGNAC

PROCÈS-VERBAL

1. Ordre du jour de la séance

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 19/02/2024
- Compte rendu des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

- Avis sur le renouvellement de l'exploitation de la carrière d'Alissas
➤ Demande de subvention auprès du Département – Atout ruralité 07 – Investissement local – Actualisation

2. Ouverture de la séance

Après avoir vérifié que le quorum est atteint, Monsieur Jérôme BERNARD, Maire, déclare la séance du conseil municipal ouverte à 18h30. Il adresse ses salutations à l'assemblée.

Il propose au conseil de rajouter les délibérations suivantes :

Demande de subvention auprès du Département – Atout ruralité 07 – Investissement local – Crédit de deux pistes de PADEL

Il excuse Madame Erika VIDIL qui a donné procuration à Monsieur Bruno HILAIRE et Monsieur Johan ROCHE qui a donné procuration à Jérôme BERNARD

3. Désignation du secrétaire de séance

Vu l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales portant sur la nomination d'un secrétaire à chaque séance, le conseil municipal désigne à l'unanimité Jean-Paul BEAUTHEAC, Secrétaire de la présente séance.

Adopté à l'unanimité (15 voix)

Pour : Jérôme BERNARD, Céline BACCONNIER, Jean-Paul CHABAL, Denise CHOCHILLON, Bruno HILAIRE, Ghislaine AUTRICQUE, Jean-Paul BEAUTHEAC, Catherine BOIS, Gérard CHAUSSIGNAND, Norbert CLIGNAC, Jean LEYNAUD, Christiane SEVENIER, Liliane JULIEN, Johan ROCHE, Erika VIDIL

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 février 2023

Aucune autre observation n'étant formulée, Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 19 février 2024.

Adopté à l'unanimité (15 voix)

Pour : Jérôme BERNARD, Céline BACCONNIER, Jean-Paul CHABAL, Denise CHOCHILLON, Bruno HILAIRE, Ghislaine AUTRICQUE, Jean-Paul BEAUTHEAC, Catherine BOIS, Gérard CHAUSSIGNAND, Norbert CLIGNAC, Jean LEYNAUD, Christiane SEVENIER, Liliane JULIEN, Johan ROCHE, Erika VIDIL

5. Compte rendu des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

/

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°22-2024

AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT EN VUE DE LA POURSUITE DE L'EXPLOITATION ET DE L'EXTENSION DE LA CARRIERE CALCAIRE SITUÉE A ALISSAS

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.123-3 à L.123-15, R.123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code général des Collectivités territoriales ;

Vu la demande présentée en préfecture, par la société Carrières et Matériaux Sud-Est- CMSE domiciliée 855 rue René Descartes 13100 AIX EN PROVENCE, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une carrière de roches massives calcaires sur la commune d'Alissas, au lieu-dit « La Guérite », qu'elle exploite depuis 1993 ;

Vu l'enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter la carrière au lieu-dit « La Guérite », qui s'est tenue du lundi 12 février au mercredi 13 mars 2024, en mairie d'Alissas,

Vu le dossier d'enquête publique initial ;

Vu l'arrêté préfectoral N°ARR-BEAG-23/01/2024-1 ouvrant une enquête publique du 12 février au 13 mars 2024 inclus en mairie d'Alissas ;

Considérant que le Conseil Municipal est appelé à formuler un avis sur le nouveau projet, dès l'ouverture de l'enquête publique complémentaire et au plus tard dans les 15 jours suivant sa clôture ;

Considérant l'arrêté préfectoral n°1D/2B-73/104 du 21 septembre 1973 d'autorisation d'exploitation de la carrière ;

Considérant l'arrêté préfectoral n°93/539 du 24 juin 1993 d'autorisation d'exploitation de la carrière ;

Il est proposé d'émettre un avis favorable à l'exploitation de la carrière sous conditions de réaliser les demandes suivantes au frais de l'exploitant :

- Réaliser la réfection totale du pont enjambant la Véronne et en assurer l'entretien régulièrement
- A la demande des riverains mettre en place en amont des tirs de mines un sismographe
- Communiquer les résultats aux riverains et à la Mairie sous un délai de quinze jours
- Avertir la mairie au moins 8 jours avant le tir de mine
- Mettre en place la signalétique d'information au préalable des tirs des mines au quartier Rose et l'esclopier

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable sous réserve de réaliser les demandes suivantes :

- Réaliser la réfection totale du pont enjambant la Véronne et en assurer l'entretien régulièrement
- A la demande des riverains mettre en place en amont des tirs de mines un sismographe
- Communiquer les résultats aux riverains et à la Mairie sous un délai de quinze jours
- Avertir la mairie au moins 8 jours avant le tir de mine
- Mettre en place la signalétique d'information au préalable des tirs des mines au quartier Rose et l'esclopier

Pour : Jérôme BERNARD, Céline BACCONNIER, Bruno HILAIRE, Ghislaine AUTRICQUE, Jean-Paul BEAUTHEAC, Catherine BOIS, Gérard CHAUSSIGNAND, Norbert CLIGNAC, Jean LEYNAUD, Christiane SEVENIER, Liliane JULIEN, Johan ROCHE, Erika VIDIL

Abstention : Denise CHOCHILLON, Jean-Paul CHABAL

Délibération n°23-2024

Demande de subvention auprès du Département - Atout ruralité 07 – Investissement local – Actualisation

Le Maire rappelle le projet de refaire le lavoir à l'identique de sa conception d'origine. Il demande à l'assemblée de valider le plan de financement actualisé ci-dessous et de l'autoriser à solliciter l'aide financière de 26 445.66 € auprès du département.

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	59 807.08 €	DEPARTEMENT	26 445.66 €
Maitrise d'œuvres	10 000 €	ETAT	29 400 €
		AUTOFINANCEMENT	13 961.42 €
TOTAL	69 807.08 €	TOTAL	69 807.08€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE le projet tel qu'il est présenté
- VALIDE le plan de financement actualisé,
- SOLICITE l'aide du Département de l'Ardèche dans le cadre d'ATOUT RURALITÉ 07
- S'ENGAGE à inscrire l'opération sur l'exercice 2024

Pour : Jérôme BERNARD, Céline BACCONNIER, Jean-Paul CHABAL, Denise CHOCHILLON, Bruno HILAIRE, Ghislaine AUTRICQUE, Jean-Paul BEAUTHEAC, Catherine BOIS, Gérard CHAUSSIGNAND, Norbert CLIGNAC, Jean LEYNAUD, Christiane SEVENIER, Liliane JULIEN, Johan ROCHE, Erika VIDIL

Délibération n°24-2024**Demande de subvention auprès du Département – Atout ruralité 07 – Investissement local**

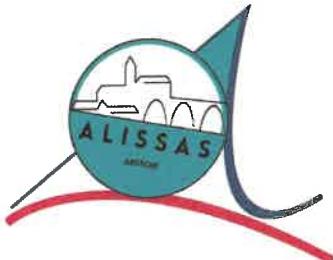
Le Maire rappelle au conseil la création de deux pistes de PADEL sur la commune. Une convention va être signé avec le Tennis Club Privadois qui se chargera de la gestion. Il demande à l'assemblée de valider le plan de financement actualisé ci-dessous et de l'autoriser à solliciter l'aide financière de 80 000 € auprès du département.

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	200 000 €	DEPARTEMENT	80 000 €
		AUTOFINANCEMENT	120 000 €
TOTAL	200 000 €	TOTAL	200 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE le projet tel qu'il est présenté
- VALIDE le plan de financement,
- SOLICITE l'aide du Département de l'Ardèche dans le cadre d'ATOUT RURALITÉ 07
- S'ENGAGE à inscrire l'opération sur l'exercice 2024

Pour : Jérôme BERNARD, Céline BACCONNIER, Jean-Paul CHABAL, Denise CHOCHILLON, Bruno HILAIRE, Ghislaine AUTRICQUE, Jean-Paul BEAUTHEAC, Catherine BOIS, Gérard CHAUSSIGNAND, Norbert CLIGNAC, Jean LEYNAUD, Christiane SEVENIER, Liliane JULIEN, Johan ROCHE, Erika VIDIL



Séance du Conseil Municipal Du 18 mars 2024

Nombre de conseillers élus : 15

Membres en fonction : 15

Membres présents : 13

Membres absents excusés avec procuration : 2

Membres absents excusés sans procuration : 0

Le **dix-huit mars deux-mille-vingt-quatre**, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à dix-huit heures trente minutes, à la salle du Conseil municipal de la mairie d'Alissas, sur la convocation de Monsieur le Maire en date du **douze mars deux-mille-vingt-quatre**, et sous la présidence de ce dernier.

Membres présents :

Le Maire : Jérôme BERNARD

Les adjoints : Céline BACCONNIER, Jean-Paul CHABAL, Denise CHOCHILLON, Bruno HILAIRE.

Les conseillers municipaux : Ghislaine AUTRICQUE, Jean-Paul BEAUTHEAC, Catherine BOIS, Gérard CHAUSSIGNAND, Norbert CLIGNAC, Jean LEYNAUD, Christiane SEVENIER, Liliane JULIEN

Membres absents excusés ayant donné procuration :

Erika VIDIL (procuration à Bruno HILAIRE)

Johan ROCHE (procuration à Jérôme BERNARD)

Membres excusés sans procuration : /

Secrétaire de séance : Jean-Paul BEAUTHEAC

Délibérations :

- N°22-2024
- N°23-2024
- N°24-2024

Le Maire,
Jérôme BERNARD



Le Secrétaire de Séance,
Jean-Paul BEAUTHEAC